



"chambre chez l'habitant" : problèmes avec proprios --> préavis

Par **Dina**, le **02/11/2008** à **11:56**

Bonjour,

Je vous présente mon cas brièvement :

Je loue une chambre chez l'habitant depuis quelques mois, et les propriétaires sont vraiment désagréables, irrespectueux, et malhonnêtes envers moi. Ils ne s'intéressent m[^]me pas au fait que j'ai droit à un "minimum" de confort, de plus il y a de gros problèmes d'humidités ... (... et j'en passe !)

Je souhaite donc partir au plus vite, mais si je me tiens au bail que j'ai signé, il est de 1 ans, et j'ai 3 mois de préavis.

Je me pensai donc "condamnée" (lol) à rester dans ce logement jusqu'à la fin du bail, mais en me renseignant, je viens de trouver ceci sur internet :

[s]Dans le cas de la location d'un logement meublé "Le locataire peut résilier le contrat à tout moment sous réserve d'un préavis d'un mois[/s]".

Pouvez-vous me confirmer cela (j'en serai ravie ;)) ?!!

Si oui, quelle est la procédure ?

[PS : que faire si le propriétaire s'y oppose ?!!, de + étant malhonnêtes je crains également qu'ils ne me rendent pas mon chèque de caution :-(]

Je vous remercie par avance des réponses que vous m'apporterez ! [/b]/[b]

Par **Dina**, le **04/11/2008** à **22:01**

J'aimerais bien une réponse SVP ... c'est assez urgent !

Merci d'avance !!!!

Par **Dina**, le **07/11/2008** à **16:14**

... pas de réponse ??!!